

Le 4 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 4 octobre 2021, à 19 h 30, à l'Hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Sept contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2021-10-137**

Il est proposé par le conseiller Jean Allard unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'année 2020
9. Voirie – demande de fermeture d'une partie du fossé du lot 5 231 956
10. Vente du lot 5 230 794 – rue Lauzière
11. Vente de la faucheuse ORSI
12. Prolongement de la rue Bérubé
13. Prolongement des rues Landry et Villeneuve
14. WSP – offre de service pour la mise à jour du plan d'intervention relatif aux conduites unitaires
15. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la RIGIDBNY
16. Suspension du programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau)
17. Techni-consultant – projet d'enlèvement du Baryum dans l'eau potable
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
2021-10-138**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 tel que rédigé.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**6. Adoption des comptes payés et à payer
2021-10-139**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 426 825,90 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 25 septembre 2021 totalisant 62 652,72 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 30 septembre 2021 totalisant 24 794,51 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 30 septembre 2021 au montant de 16 251,88 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 septembre 2021 totalisant 323 126,79 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2021-10-140**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
Autobus Aston		540.38 \$	Camp de jour
Boudreault, Melina		523.18 \$	Camp de jour
Club Entrpôt		29.41 \$	Déjà facturé aux Loisirs inc.
Katag (Animation)		645.49 \$	Camp de jour
Total		1 738.46 \$	1 738.46 \$

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

Adoptée

**8. Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'année 2020
2021-10-141**

CONSIDÉRANT que le rapport du vérificateur externe pour l'année 2020 a été présenté aux membres du conseil par la firme comptable *Groupe RDL Drummondville inc., société de comptables professionnels agréés*, le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 27 septembre 2021 à l'effet que serait déposé le rapport du vérificateur externe pour l'année 2020 à la séance du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, le 4 octobre 2021, le tout conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice générale, du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver le dépôt, par la directrice générale, du rapport du vérificateur externe de l'exercice 2020, le tout préparé conformément aux articles 966 et suivants du *Code municipal du Québec* et vérifié par la firme comptable *Groupe RDL Drummondville inc., société de comptables professionnels agréés*.

Adoptée

9. Voirie – demande de fermeture d'une partie du fossé du lot 5 231 956 2021-10-142

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Serge Auger concernant la fermeture d'une partie du fossé en façade de sa propriété située au 61, rang du Petit-Saint-Esprit, plus précisément le lot 5 231 956;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT que cette demande répond aux exigences du règlement numéro 2011-04;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser monsieur Serge Auger à fermer une partie du fossé en bordure de rue du lot 5 231 956;
- Que les frais inhérents à ces travaux soient à la charge du propriétaire;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision du Service des travaux publics.

Adoptée

10. Vente du lot 5 230 794 – rue Lauzière 2021-10-143

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a été en appel d'offres publiques pour la vente du lot 5 230 794, situé sur la rue Lauzière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux offres :

- CR Nouvel-air 2018 inc. : 21 100 \$
- Vivaco, groupe coopératif : 16 100 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement

résolu :

- De vendre le lot 5 230 794 à CR Nouvel-air 2018 inc. pour la somme de 21 100 \$, taxes en sus;
- Que madame Galina Papantcheva, directrice générale, et monsieur Laurent Marcotte, maire, soient autorisés à signer tout document relatif à cette vente.

Adoptée

11. Vente de la faucheuse ORSI **2021-10-144**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a été en appel d'offres publiques pour la vente de la faucheuse ORSI et de la saleuse qui ne sont plus utilisés par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux offres pour la faucheuse ORSI :

- Monsieur Germain Richer : 1 310 \$
- Monsieur Pierre Beauchemin : 1 200 \$

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été déposée pour la saleuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De vendre la faucheuse ORSI à monsieur Germain Richer pour la somme de 1310 \$.

Adoptée

12. Prolongement de la rue Bérubé **2021-10-145**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la rue Bérubé;

CONSIDÉRANT que de par sa résolution numéro 2021-05-64 la Municipalité se porte favorable au raccordement aux services d'aqueduc et d'égout et ce, en conformité avec les dispositions applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* et les différentes déclarations de conformité et/ou autorisations (certificat d'autorisation) en lien avec le prolongement de la rue Bérubé (lot 6 902 807);

CONSIDÉRANT que ce prolongement devra aussi prendre en considération les travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est favorable audit projet présenté par monsieur René Bérubé, de Gestion Céré inc.;

CONSIDÉRANT que monsieur René Bérubé de Gestion Céré inc. souhaite retirer le paragraphe traitant de l'acquisition approximative de 10 000 pieds carrés par la Municipalité quant au prolongement de la rue Bérubé, le tout relaté par résolution 2021-08-103;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- Que la Municipalité prolonge les services jusqu'à la fin du lot 5 476 073, le tout en conformité avec les dispositions applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* et les différentes déclarations de conformité et/ou autorisations (certificat d'autorisation);
- Que l'acquisition de la rue projetée soit cédée pour la somme de un dollar (1,00 \$);

- Que la résolution numéro 2021-08-103 soit abrogée et remplacée par la présente.

Adoptée

**13. Prolongement des rues Landry et Villeneuve
2021-10-146**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement des rues Landry et Villeneuve;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston se porte favorable au raccordement aux services d'aqueduc et d'égout et ce, en conformité avec les dispositions applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* et les différentes déclarations de conformité et/ou autorisations (certificat d'autorisation) en lien avec le prolongement des rues Landry et Villeneuve;

CONSIDÉRANT que ce prolongement devra aussi prendre en considération les travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est favorable audit projet présenté par monsieur Yves Baril, de Gestion Baril 2012 inc., lequel a été soumis le 23 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- Que la Municipalité se porte en faveur dudit projet des rues Villeneuve et Landry, le tout en conformité avec les dispositions applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* et les différentes déclarations de conformité et/ou autorisations (certificat d'autorisation);
- Que l'acquisition des rues projetées soit cédée pour la somme de un dollar (1,00 \$);

Adoptée

**14. WSP – offre de service pour la mise à jour du plan d'intervention relatif aux conduites unitaires
2021-10-147**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son projet de mise aux normes la Municipalité a procédé au nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaires / unitaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de WSP pour la mise à jour du plan d'intervention suite aux inspections par caméra des conduites au coût de 2 900 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De mandater WSP afin de procéder à la mise à jour du plan d'intervention suite aux inspections par caméra des conduites, au coût de 2 900 \$, taxes en sus.

Adoptée

**15. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la RIGIDBNY
2021-10-148**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 de la *Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska* (RIGIDBNY) ;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires établissent la quote-part à 0,75 \$ par résident et la contribution à la gestion des matières résiduelles à 175,00 \$ par unité d'occupation ;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres doivent adopter par résolution les

prévisions budgétaires de la RIGIDBNY ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY), avec les prévisions budgétaires ci-haut mentionnées.

Adoptée

16. Suspension du programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau) 2021-10-149

CONSIDÉRANT la récente annonce de la suspension du Programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau);

CONSIDÉRANT que ce programme aurait permis à la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston d'obtenir une subvention maximale de 80 % des coûts pour la mise aux normes du poste de pompage de la station d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'en raison de cette suspension la Municipalité est privée de cette aide financière et devra assumer des coûts plus onéreux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas assez de transferts d'argent des gouvernements vers les municipalités, et ce, malgré l'augmentation constante des nouvelles responsabilités incombant à ces dernières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- Que le conseil demande aux gouvernements fédéral et provincial de revoir leurs positions et réinstaurer le programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau) en 2022.
- De demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée

17. Techni-consultant – projet d'enlèvement du Baryum dans l'eau potable 2021-10-150

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant a été mandaté pour appuyer la Municipalité dans certains dossiers dont l'enlèvement du Baryum dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la prochaine étape pour l'avancement du projet consiste à procéder à une étude hydrogéologique et à une étude conceptuelle;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet la Municipalité doit procéder à un appel d'offres afin de mandater des firmes d'ingénieries;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Techni-Consultant au coût de 3 500 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que ces deux études sont admissibles au programme de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'accepter la proposition de Techni-consultant pour la rédaction d'un appel d'offres, au coût de 3 500 \$, taxes en sus, afin de mandater des firmes d'ingénieries pour l'étude hydrogéologique et l'étude conceptuelle de l'eau potable.

Adoptée

18. Période de questions (début : 20 h 20 – fin : 20 h 25)

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**19. Levée de l'assemblée
2021-10-151**

Il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 26.

Adoptée

Laurent Marcotte
Maire

Galina Papantcheva
Directrice générale